DÉCRYPTAGE

URGENCE EAU

Vers une gestion durable de la ressource en eau dans les entreprises des Bouches-du-Rhône

CCI AIX MARSEILLE PROVENCE

LES CHIFFRES CLÉS DE L'EAU

Ressource en eau sous tension

72% de l'eau utilisée dans le département provient de la Durance et du Verdon

2,4 milliards de m³
C'est la capacité des retenues d'eau de la chaîne Durance-Verdon

200 millions de m³ (sur 1,2 milliard de m³ de retenue)
C'est la réserve de Serre-Ponçon utilisable en période estivale pour l'agriculture de basse Provence et une partie de l'alimentation en eau potable des Bouches-du-Rhône

Cumul des précipitations en Provence-Alpes-Côte d'Azur en avril 2023 par rapport à la moyenne annuelle 1991-2020

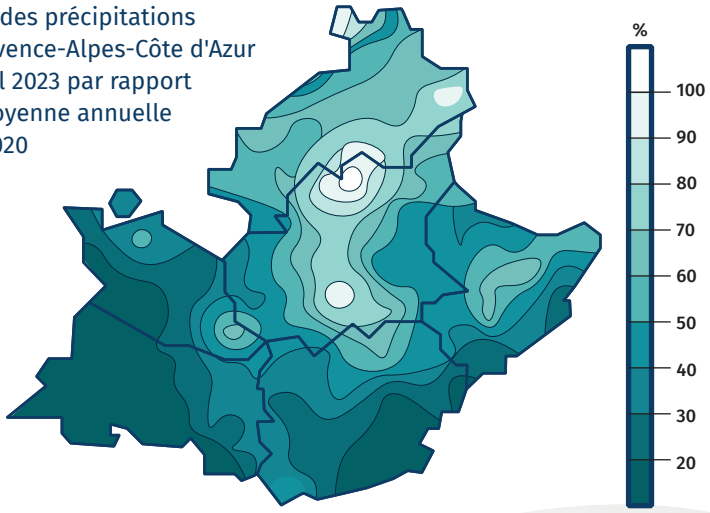

Source : Météo France

1 litre sur 6
d'eau potable des Bouches-du-Rhône perdu dans les fuites, en lien avec le manque d'entretien et de renouvellement des canalisations

87% de déficit pluviométrique dans les Bouches-du-Rhône en avril 2023

5 usages prédominants
de la ressource en eau dans les Bouches-du-Rhône

Principaux conflits d'usage
712 millions de m³ d'eau prélevés

Agriculture
391 millions de m³/an

Industrie et activités économiques
186 millions de m³/an

Alimentation en eau potable
135 millions de m³/an

Hydroélectricité
17 milliards de m³/an

Alimentation des canaux de navigation
697 millions de m³/an

DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE

Une tension sur l'usage des eaux souterraines,
stratégiques pour l'alimentation en eau potable

Origine des prélèvements d'eau dans les Bouches-du-Rhône

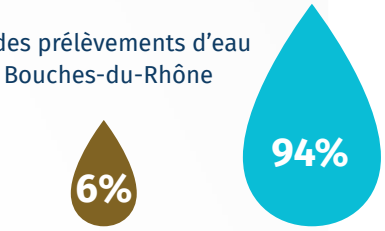

31% des prélèvements pour la production d'eau potable issus des nappes phréatiques

Source : Banque Nationale des prélèvements quantitatifs en eau, données 2020 (BNPE)

90% des prélèvements pour l'agriculture et l'industrie issus des eaux de surface

1% des eaux usées en France réutilisées, contre **14%** en Espagne
A noter : un assouplissement de la réglementation annoncé par le Ministre de l'agriculture en février 2023

Distribution de l'eau
sous contrôle en période de sécheresse

19 communes en état de crise sur l'Huveaune amont et aval et le Réal de Jouques

28 communes en état d'alerte sur l'Arc amont et aval

9 sur 41
des stations d'observation des nappes phréatiques relèvent des niveaux « bas » ou « très bas » dans les Bouches-du-Rhône
Sources : DDTM, ImaGeau 2022

Carte sécheresse dans le département fin avril 2023

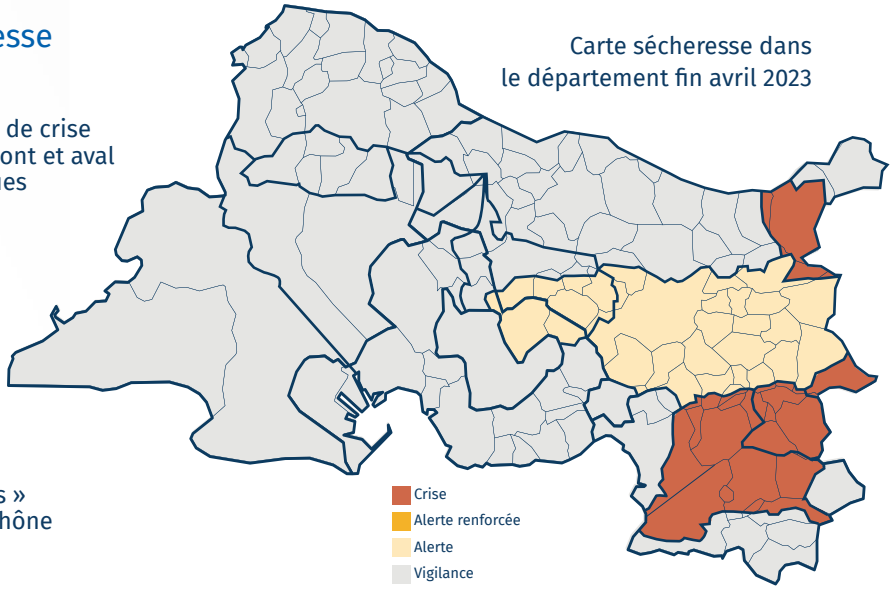

Source : Préfecture des Bouches-du-Rhône

Prévisions été 2023 : risques de sécheresse sur les nappes en Provence-Alpes-Côte d'Azur

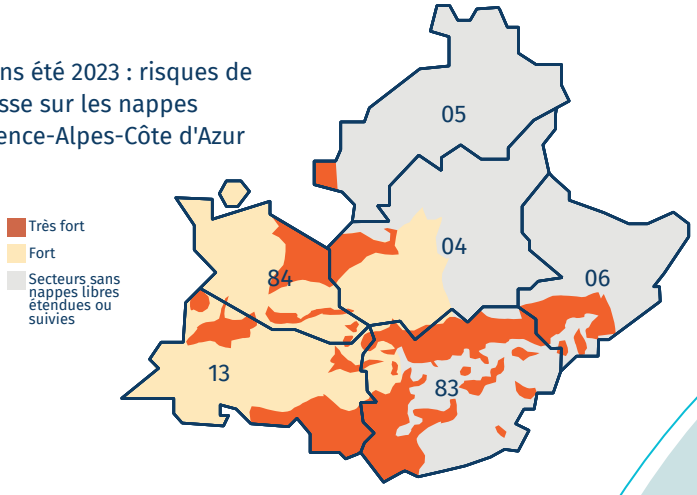

De nombreuses zones présentent un risque avéré de sécheresse durant la période estivale dans les Bouches-du-Rhône

Sources : ADES et MétéEAU Nappes - auteur : BRGM

LE SAVIEZ-VOUS ?

62%
des eaux de surface en bon état écologique, contre **43%** au plan national

60%
de la consommation d'eau annuelle a lieu pendant la période estivale
(de juin à août)

Sources : AFB, BNPE

L'IMPACT DE LA SÉCHERESSE
sur les entreprises des Bouches-du-Rhône

Entreprises impactées aujourd'hui

A date, dans le cadre des arrêtés sécheresse en vigueur dans les Bouches-du-Rhône au 31 mai 2023 :

50% des installations industrielles, commerciales et artisanales classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont soumises à des restrictions de prélèvement d'eau, dont **29%** en zone de crise et **21%** en zone d'alerte.

Autres secteurs impactés : activités agricoles, de nettoyage et de loisirs (golf, piscines, jeux d'eau, centre de lavage, etc)

L'objectif des arrêtés sécheresse fixe, en période de sécheresse, le cadre des mesures de gestion et de préservation de la ressource en eau dans le département pour assurer une meilleure coordination des restrictions d'usage de l'eau sur le département.

Exemples de restrictions par secteur d'activité selon l'arrêté préfectoral des Bouches-du-Rhône en vigueur :

Nature de l'usage \ Niveau de vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise
ICPE	**-20%** des prélèvements d'eau (par rapport à 2022 hors période sécheresse)	**-40%** des prélèvements d'eau (par rapport à 2022 hors période sécheresse)	Le préfet peut décider l'**interdiction** de prélèvement après avis du Comité Ressource en Eau
Lavage de véhicules par des professionnels	**Interdiction** sauf avec du matériel haute pression et avec un système équipé de recyclage d'eau		**Interdiction** sauf impératif sanitaire ou lavage issu d'une ressource maîtrisée
Lavage d'engins nautiques	**Interdiction** sauf pour les engins ayant une obligation réglementaire ou technique		
Jeux d'eau	**Interdit** sauf ceux à eau recyclée ou raison liée à la santé publique		
Piscines ouvertes au public dont SPA	Remplissage **interdit**	Remplissage **interdit** et vidange soumise à autorisation de l'Agence régionale de santé (ARS)	Renouvellement, remplissage et vidange soumis à autorisation auprès de l'ARS

Entreprises impactées à court terme

Cet été, compte tenu de la baisse tendancielle de la pluviométrie sur notre territoire, **d'autres établissements appartenant à des secteurs très consommateurs d'eau pourraient être concernés** par de nouvelles restrictions en matière de prélèvements.

Près de la moitié des établissements métropolitains d'Aix-Marseille-Provence issus de 4 secteurs clés sont implantés dans le périmètre des arrêtés sécheresse.

Entreprises de la métropole Aix-Marseille-Provence implantées sur les territoires concernés par les restrictions d'accès à l'eau (à partir des arrêtés sécheresse en vigueur au 31 mai 2023)

Secteur d'activité \ Nombre d'établissements	Total métropolitain	ALERTE	Part	CRISE	Part	Sous-total alerte + crise	Part
Construction	11 669	2 007	17%	3 332	29%	5 339	46%
Industrie spécialisée	2 665	579	22%	732	27%	1 311	49%
Agroalimentaire	1 827	306	17%	561	31%	867	47%
Hébergement touristique	1 279	312	24%	283	22%	595	47%
TOTAL	**17 440**	**3 204**	**18%**	**4 908**	**28%**	**8 112**	**47%**

ENTREPRISES, LES CLÉS POUR AGIR !

Quelles solutions pour aujourd'hui ?

Dans le contexte de crise "sécheresse" et de restrictions d'usage de l'eau, voici les principales actions activables à court terme par les entreprises :

Détecter les fuites d'eau dans son réseau de distribution pour réduire les gaspillages

Connaître et évaluer ses consommations d'eau : commencer par quantifier les volumes d'eau utilisés dans ses opérations, notamment en utilisant des outils de suivi et de mesure pour **établir un diagnostic**, mettre en place un pilotage connecté de la ressource

Impliquer ses employés : sensibiliser et former ses employés à l'utilisation responsable de l'eau, aux écogestes et à l'importance de la gestion de l'eau dans leurs activités quotidiennes

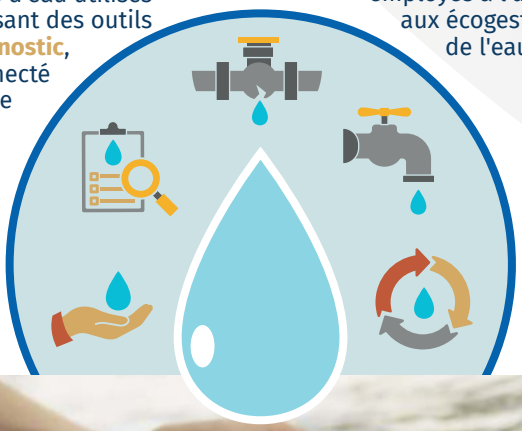

Utiliser les solutions pour **réduire ses consommations d'eau** à court terme : mousseur d'eau, régulateur de pression, récupérateur d'eaux de pluie, réutilisation des eaux de lavage...

Sensibiliser ses clients aux écogestes particulièrement dans le secteur touristique

Et pour demain ?

Identifier et utiliser des sources d'eau alternatives : il s'agit d'explorer de nouvelles sources d'eau, telles que les eaux usées recyclées, les eaux pluviales, les circuits fermés pour réduire sa dépendance aux sources d'eau conventionnelles.

Mettre en place des technologies efficaces : investir dans des technologies d'utilisation de l'eau plus efficaces aussi bien dans les process de fabrication et de lavage que dans les flux thermiques (production de vapeur, chauffage et refroidissement des installations).

Entrer dans une démarche de reconnaissance d'entreprises vertueuses dans l'utilisation de la ressource en eau (contractualisation, labellisation).

Collaborer avec les parties prenantes : s'engager avec les communautés et les autorités locales dans un contrat de territoire pluriannuel ou un contrat de milieu (à l'échelle d'un bassin versant), pour développer des solutions durables de gestion de l'eau qui prennent en compte les besoins et les intérêts de l'ensemble des parties et traiter les conflits d'usage, avec le soutien technique et financier de l'Agence de l'eau.

Mesurer les progrès : mettre en place des outils de suivi et de mesure pour évaluer les économies d'eau réalisées, les réductions de coûts et les impacts environnementaux.

LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN

Les outils d'accompagnement de la CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence

Auto DIAG
Faites le point sur l'eau dans votre entreprise

L'Auto Diag Eau est un outil gratuit de diagnostic rapide accessible en ligne. En quelques minutes, évaluez votre maîtrise de gestion de l'eau (consommation, réutilisation), pour lutter contre le gaspillage.

- Vous êtes informés en fonction de votre zone géographique des arrêtés sécheresse et des restrictions vous concernant.

ECOD'O
Un dispositif innovant en faveur des économies d'eau

ECOD'O est un programme en 3 étapes à destination de l'industrie et des professionnels du tourisme, entièrement pris en charge par un réseau de partenaires, qui permet une bonne et juste utilisation de la ressource en eau :

1 | **Sensibiliser**
Ateliers thématiques

2 | **Accompagner**
Diagnostic et plan d'action avec conseil sur les solutions de financement

3 | **Valoriser et diffuser**
Guide sur les bonnes pratiques et retours d'expérience

- Un diagnostic des consommations et usages de l'eau dans votre entreprise
- Une identification des opportunités d'économie d'eau et de réutilisation des eaux usées traitées (REUSE/REUT)
- Un plan d'action personnalisé
- Un accompagnement à la recherche de solutions pour vos projets d'investissement

Aide à la recherche de financement
Des conseils précieux de nos experts

Pour financer vos projets d'innovation, la transformation de votre outil de production ou votre développement, la CCI métropolitaine-Aix-Marseille-Provence et sa filiale CCI Conseil & Finance vous orientent vers des dispositifs de financement publics et privés adaptés.

- Sélection des financements
- Mise en relation avec les partenaires et interlocuteurs ad hoc
- Elaboration des dossiers et business plan pour l'obtention des financements

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour explorer des solutions innovantes, vous pouvez compter sur les **330 professionnels** de la filière eau implantés dans les Bouches-du-Rhône.

N À DESTINATION DES ENTREPRISES

Les financements de l'Agence de l'eau

L'Agence de l'eau apporte des aides financières et un soutien technique aux porteurs de projet publics ou privés pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que sur l'optimisation de la gestion de la ressource en eau sur une filière ou une thématique spécifique, à travers :

- **Les aides financières du programme d'action « Sauvons l'eau ! »**
  Le montant des aides de l'agence pour le programme d'action "Sauvons l'eau !" sur 2019-2024 s'élève à 2,64 Mds €.
- **Des appels à projets**
  En cours : "Eau et climat : agir plus vite, plus fort sur les territoires" et "Eau & biodiversité 2023"
- **Les primes de performance des systèmes d'assainissement collectif**
  Exemples de projets éligibles : réduction des émissions de polluants dans les eaux, mise en place de dispositifs d'épuration, séparation des réseaux, travaux d'économies d'eau pour l'usage d'eau potable, agricole ou industriel, infiltration ou réutilisation des eaux pluviales, investissements de réutilisation des eaux usées traitées...

#VosSolutionsSontIci

04 91 39 34 34
service.client@cciamp.com
cciamp.com

© AdobeStock